



CONCESSION DE TERRAIN

dans le cimetière Bailleul - Centre

Concession n° : 7796

N° du plan : X-3

Le Maire de la ville de Bailleul,

Vu la demande présentée par **M. CAPON Michel** demeurant à MONCHY-LAGACHE, 47 Grande Rue, et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière Bailleul - Centre à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de la Famille CAPON.

- ARRETE -

Article Premier. - Il est accordé, dans le cimetière Bailleul - Centre, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée :

une CONCESSION TRENTENAIRE

à compter du 6 février 2017 de 2,500 m² superficiels.

Article 2. - Cette concession est accordée à titre de :

~~concession nouvelle.~~

Article 3. - La concession est accordée moyennant la somme totale de **500,00 €**, qui a été versée dans la caisse du Receveur Percepteur.

Article 4. - Un exemplaire du présent arrêté sera délivré au titulaire de la concession et au Trésor Public.

Bailleul, le 13 mars 2017

Pour le Maire, par délégation
l'adjoint
Hervé WISNIEWSKI

